

conformer sans délai aux intentions de Sa Majesté Très-Chrétienne en sortant de bon gré de ses Etats.

Nonobstant l'obscurité où vous me laissez sur tout ce qui vous regarde, je ne crains ni ne balance pas de vous donner cet ordre, parce qu'en effet je ne fais que commander ce qui se feroit également quand je ne le commanderois point. Je ne saurois me figurer le cas où il pourroit convenir, même à vos intérêts, de rompre ainsi avec la Cour de France. Du reste, pour vous faire voir avec quelle délicatesse je me sers de mon autorité sur vous, je ne vous prescrirai point de lieu où vous devez aller. Vous savez, aussi bien que moi, les Pays où vous pouvez être en sûreté; & puisque vous avez fait difficulté d'accepter la retraite qu'on vous a offerte en Suisse, je dois supposer que vous en avez quelque autre en vue, pour le moins aussi à portée pour vos affaires & aussi agréable à vos compatriotes.

Enfin, mon cher fils, songez sérieusement à ce que vous allez faire. Si vous continuez de résister à mes ordres & aux intentions de Sa Maj. Très-Chrétienne, je prévois qu'on vous fera faire par force ce que vous ne voulez pas faire de gré. Et si l'on en vient à la violence, naturellement on vous conduira en cette Ville; ce qui ne sera point de votre goût ni de votre intérêt. Quel éclat cela ne fera-t-il pas, & qu'y gagnerez vous? Rien assurément qu'un nom & un caractère qui pourront vous faire perdre dans un instant toute la réputation que vous vous êtes acquise. Car la vertu & la valeur qui ne se montrent pas sages dans l'adversité, ne sauroient jamais être considérées comme véritables & solides.

Jugez de la peine & de l'inquiétude où je serai jusqu'à ce que je sache l'effet que produira cette Lettre. Elle est écrite par un pere qui ne respire pour
VOUS